Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP EQUI-ALLOCATION PATRIMOINE Part F
FR0013414208
Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle d'un placement de taux sans risque par une diversification sur le risque crédit et le risque action.
La stratégie du fonds sera discrétionnaire avec une vision d'allocation stratégique par grande catégorie d'actifs pour un meilleur contrôle des risques, et une gestion flexible des supports, ETFs, fonds, futures, titres en directs pour constituer une allocation tactique dans chacune des catégories.

L'objectif de la gestion consiste à surperformer l'indice 30% MSCI World Net Total Return EUR Index + 56% Bloomberg Barclays Euro AGG Corporate ex-financials EUR + 14% Bloomberg Barclays Euro HY Corporate BB ex-financials EUR. Le FCP n'étant pas de type indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'OPCVM après couverture présentera une exposition au risque de change comprise entre 0% et 30%.

Le fonds pourra être investi en actions à hauteur maximale de 50% de l'actif net, sans contraintes de taille ou de secteur d'activité.

L'OPCVM a vocation à détenir tous types d'obligations principalement libellés en euro, de la zone Europe et/ou membres de l'OCDE : obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles. Ces titres peuvent être des :

- titres "investment grade" : dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion. L'OPCVM est exposé au minimum à 20% de l'actif net aux titres Investment Grade.
- titres notés dans la catégorie spéculatif (à haut rendement / High Yield): notation inférieure à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion. L'investissement en obligations de titres spéculatifs (à haut rendement / High Yield) est limité à 30% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne
sont pas considérées ici comme titres spéculatifs (à haut rendement / High Yield)).
- titres sans notation. L'OPCVM est exposé au maximum à 20% de l'actif net aux titres sans notation.

La pondération des titres spéculatifs (à haut rendement / High Yield) ou non notés (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) d'un même émetteur sera limitée à 2.5% maximum de l'actif net.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).
L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

L'indicateur de référence n'intègre pas de critères ESG dans sa définition.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux varie de 0 à 8.

Dans la limite d'une fois l'actif net, l'OPCVM peut procéder à des opérations portant sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque de taux, de change, de crédit, d'action en fonction des opportunités de marché, quelque soit l'instrument utilisé : futures, options, swaps, change à terme. L'exposition globale maximale du FCP incluant le recours à des instruments financiers à terme ne pourra représenter plus de 100%.

Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers.

Cet OPCVM distribue et/ ou capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : la durée de placement recommandée de l'OPCVM est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours jusqu'à 11h30 (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible — A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'exposition aux marchés de taux, crédit et actions internatinaux explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
Le capital n'est pas garanti.
L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :
. Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
. Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
. Utilisation des instruments financiers dérivés : elle pourra tout aussi bien augmenter ou diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

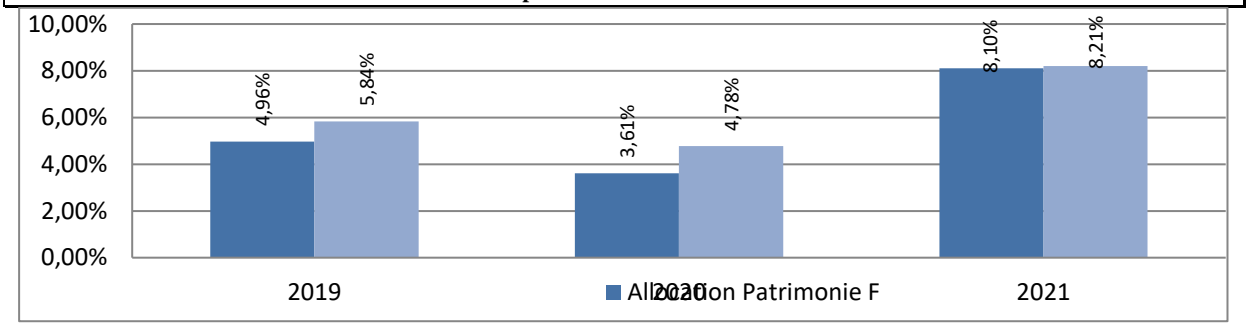
Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	0.41% de l'actif net moyen	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos en juin 2022. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	0%	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en EUR.
Date de création de l'OPCVM : 15/05/2019

Informations pratiques :

Le dépositaire de l'OPCVM est Société Générale.
Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.
La responsabilité de la société de gestion Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr
La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et règlementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/09/2022